C-ét 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS – AUTRES MODÈLES

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION : QUAESTOR SICAV.....

.....

Forme juridique[1] : Société Anonyme.....

Adresse : Rue de l'industrie .....N° : 44..... Boîte : .....

Code postal : 1040 ..... Commune : Bruxelles.....

Land: Bruxelles Belgique.....

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Tribunal de Commerce de Bruxelles.....

Adresse Internet[2] : http://www. .....

Adresse e-mail [2]: .....

Numéro d'entreprise | 0750 996 170 |

DATE | 22/07/2020 | de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en | EURO[3] | approuvés par l'assemblée générale du | 15/03/2023 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/01/2022..... | au | 31/12/2022 |

Exercice précédent du | 01/01/2021 | au | 31/12/2021 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~[4] identiques à ceux publiés antérieurement.
Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de [5]:

.....

Sont joints aux présents comptes annuels[2] :

Nombre total de pages déposées : 34.....

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
4 Biffer la mention inutile.
5 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogatoire.

N°		C-ét 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Dirk COVELIERS, Administrateur indépendant, Frans de Cortlaan 36, 2610 Antwerpen, ...

Bart BAETENS, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV, Hof Ter Weze, 7, BE 8800 Roeselare .....

Geert VASTIAU, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV, Hof Ter Weze, 7, BE 8800 Roeselare .....

Philippe VERSCHUERE, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV, Hof Ter Weze, 7, BE 8800 Roeselare .....

Kris VAN LERBERGHE, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV, Hof Ter Weze, 7, BE 8800 Roeselare .....

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Maurice Vrolix, représentant permanent

Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal, 1 J, 1930 Zaventem .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

N°		C-ét 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont** / ~~**n'ont pas**~~* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

Digitaal ondertekend door Bart Baetens (Signature)
Datum: 11/04/2023 11:06:43

Digitaal ondertekend door Philippe Verschuere (Signature)
Datum: 11/04/2023 12:44:57

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

QUAESTOR SICAV

Société Anonyme

Rapport Annuel Révisé

au 31 décembre 2022

Société d'Investissement à Capital Variable publique de droit belge ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées après la remise à titre gratuit des informations clés pour l'investisseur ou du prospectus.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT 3

1.1. Organisation de la societe d'investissement 3

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT QUAESTOR SICAV - DBI OPPORTUNITIES 6

2.1. Rapport de gestion 6
2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions 6
2.1.2. Cotation en bourse 6
2.1.3. Informations aux actionnaires 6
2.1.4. Vue d'ensemble des marchés 8
2.1.5. Objectif et lignes de force de la politique de placement 9
2.1.6. Indice et benchmark 10
2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice 10
2.1.8. Politique future 10
2.1.9. Indicateur synthétique de risque et rendement 10
2.1.10. Affectation des résultats 10
2.1.11. Evènements pendant la cloture 11

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE 12

4. BILAN 18

5. COMPTE DE RÉSULTATS 20

6. RÉSUMÉ DES RÈGLES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION 22

6.1. Résumé des règles 22
6.2. Taux de change 24

7. COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLÉS 25

7.1. Composition des actifs 25
7.2. Répartition géographique du portefeuille-titres 27
7.3. Répartition économique du portefeuille-titres 28
7.4. Changement dans la composition des actifs en EUR 29
7.5. Evolution des souscriptions, des remboursements et de la valeur nette d'inventaire 30
7.6. Performances 31
7.7. Frais 32
7.8. Notes aux états financiers et autres informations 32
7.8.1. Transparence en matière de durabilité 32
7.8.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation 32

1. INFORMATIONS GENERALES DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège Social :

Rue de l'Industrie, 44, 1040 Bruxelles

Date de constitution :

22 juillet 2020

Conseil d'Administration de la SICAV :

Président :

- Dirk COVELIERS, Administrateur indépendant

Membres

- Bart BAETENS, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV
- Geert VASTIAU, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV
- Philippe VERSCHUERE, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV
- Kris VAN LERBERGHE, Administrateur, Quaestor Vermogensbeheer NV

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Bart BAETENS
- Philippe VERSCHUERE

Type de gestion :

SICAV qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif :

Degroof Petercam Asset Services S.A.

Siège social : 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemboug
Constitution : 20 décembre 2004
Durée : illimitée

Composition du Directoire de la société de gestion :

- Sylvie HURET, Présidente du Directoire de Degroof Petercam Asset Services S.A.
- Sandra REISER, Dirigeant agréé et Membre du Directoire de Degroof Petercam Asset Services S.A.
- Frank VAN EYLEN, Dirigeant agréé et Membre du Directoire de Degroof Petercam Asset Services S.A.
- France COLAS, Dirigeant agréé et Membre du Directoire de Degroof Petercam Asset Services S.A.

Composition du Conseil de Surveillance de la société de gestion :

- Bruno HOUDMONT (jusqu'au 31 juillet 2022)
- Gauthier BATAILLE DE LONGPREY Président du Conseil de Surveillance (depuis le 10/11/2022) (membre du Conseil de Surveillance jusqu'à cette date)
- Annemarie ARENS
- Frédéric WAGNER
- Peter DE COENSEL, (depuis le 23 février 2022)

Commissaire :

PricewaterhouseCoopers, 2, rue Gerhard Mercator L-2182, Luxembourg représenté par Monsieur Thierry Blondeau, réviseur agréé.

Capital souscrit : EUR 2.000.000
Capital libéré : EUR 2.000.000

Délégation de la gestion du portefeuille d'investissement :
Quaestor Vermogensbeheer NV – 7, Hof Ter Weze – BE 8800 Roeselare

Administration :
Degroof Petercam Asset Services S.A. - 12, rue Eugène Ruppert à LU-2453 Luxembourg

Délégation de dénouement des contrats, émission et rachat des parts :
Banque Degroof Petercam S.A. – 44, Rue de l'Industrie - BE 1040 Bruxelles

Service financier de la SICAV :

Banque Degroof Petercam S.A.
Rue de l'Industrie, 44, B-1040 Bruxelles

Distributeur :

Quaestor Vermogensbeheer NV
Hof Ter Weze, 7, BE 8800 Roeselare

Banque dépositaire, Agent domiciliataire, Agent administratif, Agent de registre et de transfert et Agent payeur :

Banque Degroof Petercam S.A., Banque Degroof Petercam Luxembourg, Succursale de Bruxelles a été désigné comme dépositaire de la SICAV
Rue de l'Industrie, 44, B-1040 Bruxelles

Commissaire de la SICAV :

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Maurice Vrolix, représentant permanent
Gateway Building - Luchthaven Brussel Nationaal, 1 J, 1930 Zaventem

Groupe financier promoteur :

Quaestor Vermogensbeheer NV
Hof Ter Weze, 7, BE 8800 Roeselare

Statut :

SICAV publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE, et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (ci-après la « Loi de 2012 ») et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (ci-après « l'Arrêté Royal de 2012 »).

Liste des compartiments commercialisés par la SICAV :

Quaestor SICAV - DBI Opportunities

Types d'actions:

Actions de distribution. La Société se réserve néanmoins la possibilité de créer des classes ou des compartiments d'actions de capitalisation.

Classe M : actions de distribution offertes au public.

Classe D : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « M » par le fait (i) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial et (ii) une rémunération de la gestion de portefeuille différents.

Classe I : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe « M » par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs éligibles au sens de la Loi du 3 août 2012, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial différent, (iii) une rémunération de la gestion de portefeuille différente et (iv) une taxe annuelle différente.
*les « investisseurs éligibles » sont les investisseurs au sens de l'article 5, de la Loi du 3 août 2012, à savoir les clients professionnels visés à l'annexe de l'arrêté royal du 19 décembre 2017 portant les règles et modalités visant à transposer la Directive concernant les marchés d'instruments financiers ainsi que les contreparties éligibles au sens de l'article 3, § 1er de l'arrêté royal du 19 décembre 2017 susmentionné et les personnes morales qui ne sont pas considérées comme des investisseurs professionnels et qui ont demandé à être inscrites au registre des investisseurs éligibles auprès de la FSMA.

Souscription initiale minimale par compartiment :

Classe M : néant
Classe D : 1.000 euros
Classe I : 1.000.000 euros

Détention minimale applicable à toutes les classes : une action

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT QUAESTOR SICAV - DBI OPPORTUNITIES

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions

Date de constitution : 22 Juillet 2020
Période de souscription initiale : 16 septembre 2020 au prix de 1.000,00 EUR

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Informations aux actionnaires

Généralités

SICAV publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE. Le texte officiel des statuts est déposé au greffe du tribunal de l'entreprise.

Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats d'actions et aux distributions dépassant le rendement)	Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital.
Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille)	Le compartiment investit dans des actions cotées en bourse dont les cours peuvent baisser en raison de la dégradation de la situation macroéconomique, de situations spécifiques à l'entreprise, ou en conséquence de la psychologie générale du marché.
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties)	Pour ce compartiment, le risque de performance est directement lié au risque de marché.
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change)	Le compartiment est investi sur les marchés de l'Union Européenne et du Royaume-Uni. Une partie du portefeuille peut être sensible aux variations des taux de change. En principe le risque de change n'est pas couvert. Néanmoins le compartiment se réserve le droit d'utiliser des instruments financiers dérivés afin de couvrir des risques de change. Les montants liés au change seront calculés sur la base du taux de change en vigueur lors du rachat, de l'émission ou de la conversion.
Risque fiscal (fiscalité de la SICAV RDT et de ses investissements)	La pérennité de la fiscalité applicable aux SICAV RDT-DBI en Belgique n'est pas assurée et constitue donc un risque en cas de changement de gouvernement et de politique fiscale. De par son exposition géographique internationale dans des pays développés, le compartiment bénéficie des traités de non double imposition pour les dividendes qu'il perçoit à travers ses participations.

	Ces dividendes et les retenues à la source afférentes peuvent être affectés par des modifications de lois ou traités fiscaux dans les différents pays.
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé)	Le compartiment est investi principalement sur les marchés de l'Union Européenne et du Royaume-Uni. La politique d'investissement veille néanmoins à assurer une diversification des risques de concentration du portefeuille. En effet, le compartiment se limite à une concentration maximale à hauteur de 30% de ses actifs totaux dans un seul secteur.
Risque de gestion	Dans des conditions anormales de marché, les techniques de gestion habituelles peuvent se révéler inefficaces ou défavorables.
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable)	Les investissements principalement effectués en actions cotées sont considérés comme étant facilement négociables.
Risque d'inflation	Vu les caractéristiques de certains des marchés visés, le risque d'inflation peut exister en l'espèce.
Risques opérationnels	Dans tout marché, le compartiment peut perdre une partie ou la totalité de son argent en cas de défaillance dans la garde des actifs, de fraude, de corruption, d'actions politiques ou de tout autre événement indésirable.
Risque de crédit	Le risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie existe mais est faible.
Risque en matière de durabilité (risque de probabilité d'occurrence d'un événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait amener à une perte matérielle réalisée ou potentielle sur la valeur du compartiment suite à cet événement)	Elevé. Le risque en matière de durabilité est considéré comme matériel, les aspects durables ne faisant pas partie systématiquement du processus de sélection d'investissement du compartiment, à l'exception des investissements dans des sociétés ayant une exposition à des activités controversées comme la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnelles, sous-munitions et/ou munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion qui sont exclus. L'impact d'évènements en matière de durabilité peut en effet amener à des risques en matière de durabilité matériels qui pourraient avoir des effets négatifs sur la performance du compartiment. Ces effets négatifs peuvent, sans exhaustivité et à titre d'exemple, tantôt être de court terme, tels que des amendes ponctuelles qui seraient infligées pour non-respect de certains critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance, tantôt de long terme, tels que des atteintes au niveau de la réputation des sociétés cotées.
Risque de contrepartie	Le compartiment peut perdre de l'argent à la suite d'une défaillance d'un acteur du marché avec lequel il est en relation.

Mécanisme dit de l' « Anti-dilution levy »

Objectifs et compartiment concerné

Afin de tendre à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment de la SICAV qui serait causé par des souscriptions, des rachats, ou des conversions conséquents, il convient de noter que le prix d'émission, de rachat, ainsi que la considération de ces prix lors d'opérations de conversion pourront être ajustés à la hausse ou à la baisse suivant que le passif de chaque compartiment varie, suite aux souscriptions, rachats ou conversions du jour concerné, à la hausse ou à la baisse ou inversement, selon le cas.

Fonctionnement

Ainsi, si les souscriptions, les rachats ou les conversions d'un compartiment dépassent un certain seuil, le conseil d'administration de la SICAV peut décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs procédant à des souscriptions, à des rachats ou à des conversions, qui bénéficiera au compartiment concerné.
Ainsi, en cas d'importants souscriptions, rachats, ou conversions des frais d'entrée, de sortie ou de conversion pourront être facturés.
Ce mécanisme dit d'«anti-dilution levy » ne sera appliqué qu'après une décision explicite du conseil d'administration de la SICAV et il n'y aura donc pas d'application automatique de ce mécanisme.
Une telle décision aura trait tant au niveau du seuil et des coûts supplémentaires qu'à l'application ou non du mécanisme en cas de dépassement du seuil.

Recours à l' « anti-dilution levy » pendant la période couverte

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours à l' « anti-dilution levy ».

2.1.4. Vue d'ensemble des marchés

Marché :

L'augmentation de l'inflation qui a commencé à se manifester dans la dernière partie de 2021 s'est poursuivie en 2022. L'augmentation des prix des produits de base et de l'énergie, la pénurie de pièces et la hausse des taux de fret ont exercé une pression à la hausse sur les coûts des intrants. À ces problèmes d'inflation s'est ajoutée une nouvelle hausse des prix des produits quotidiens comme le blé, lorsque la Russie a entrepris d'envahir l'Ukraine, un important producteur de produits agricoles. Les banques centrales ont alors également changé de ton. Avant la guerre, elles avaient indiqué que la hausse de l'inflation était temporaire, mais après le pic supplémentaire causé par la guerre, elles ont été obligées de changer de discours et de tactique. Alors que la BCE avait d'abord indiqué qu'elle ne prévoyait pas de hausse de taux en 2022, elle a été contrainte en juillet de relever ses taux d'intérêt, pour la première fois en plus d'une décennie. L'inflation atteignant 10 %, elle a été amenée à procéder à trois nouvelles hausses de taux, dont deux d'un niveau sans précédent (75 points de base). Ainsi, en moins de six mois, le taux d'intérêt est passé de 0 % à 2,5 % en Europe. Cela a eu un impact sur l'ensemble de l'économie, notamment la hausse des taux hypothécaires, ce qui a encore ralenti le secteur de la construction, déjà touché par les coûts élevés des intrants en raison de l'inflation. Les prix de l'immobilier résidentiel en Europe (ou dans certains pays) ont commencé à baisser. En Suède, les prix des logements ont chuté de près de 20 % en fin d'année, après avoir atteint un sommet au printemps 2022.

Les rendements des obligations à long terme ont commencé à augmenter, ce qui s'est répercuté sur les marchés des actions. Cela a principalement eu un impact sur les multiples de valorisation des sociétés de croissance, dont les flux de trésorerie sont principalement à venir et doivent donc être actualisés à un taux d'intérêt supérieur. Le possible ralentissement de l'économie générale causé par des conditions de financement plus difficiles a rendu les flux de

trésorerie de toutes les entreprises moins sûrs, d'où un nouvel impact négatif sur les multiples de valorisation du marché.

Outre les valeurs technologiques, les entreprises à plus petite capitalisation boursière ont également été fortement touchées, avec une baisse de la liquidité sur les marchés des actions, en tout cas pour les entreprises ne composant pas les principaux indices.

Par ailleurs, nous avons raté la reprise des producteurs de combustibles fossiles et de matières premières. En revanche, nous avons raté la reprise des producteurs de combustibles fossiles et de matières premières. Nous estimons qu'il s'agit de valeurs cycliques et de preneurs de prix, alors que nous privilégions plutôt les sociétés de croissance structurelle.

2.1.5. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectif

L'objectif est de procurer à ses actionnaires un rendement global aussi élevé que possible au moyen d'une gestion active du portefeuille. Le portefeuille est investi dans des actions de sociétés listées de pays membres de l'Union Européenne et du Royaume-Uni et/ou des actions de sociétés listées générant une partie prépondérante de leurs revenus au sein de l'Union Européenne et du Royaume-Uni.

Le compartiment peut, dans la limite de 10% de ses actifs nets, investir dans des fonds, et ce soit pour poursuivre sa politique d'investissement, soit pour placer ses liquidités.

Le compartiment est géré activement sans lien avec un quelconque indice de référence.

Chaque année, au moins 90 % des revenus recueillis seront versés aux détenteurs de parts de distribution du compartiment, après déduction des frais, commissions et provisions afin qu'ils puissent bénéficier du régime des Revenus définitivement taxés conformément aux articles 202 et 203 du Code des impôts sur les revenus (CIR). Il est à noter que seuls les actionnaires étant soumis à l'impôt des sociétés bénéficient du régime des Revenus définitivement taxés.

Politique de placement

Catégories d'actifs autorisés :

Actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées établies dans des pays membres de l'Union Européenne et du Royaume-Uni, pour un minimum de 66,66 % de l'actif net du compartiment.
Actions ne répondant pas au critère ci-avant, fonds, instruments monétaires et liquidités à concurrence de maximum 33,33% de l'actif net du compartiment.

Liquidités :
Le compartiment peut posséder des liquidités dans ses actifs autorisés.

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :
Le compartiment aura recours à des opérations sur instruments financiers dérivés à des fins de couverture, d'amélioration du rendement, et de spéculation.
Les dérivés de couverture sont susceptibles de faire diminuer le profil de risque et les dérivés spéculatifs sont susceptibles de l'augmenter. Les dérivés d'amélioration du rendement n'auront pas d'impact sur le profil de risque.
Les dérivés sont utilisés de manière accessoire et visent à optimiser la valeur du portefeuille du compartiment.
La résultante de l'utilisation des dérivés pourra soit augmenter le profil de risque du compartiment, soit le diminuer en fonction des instruments dérivés auxquels le compartiment fait appel.

Prêt d'instruments financiers :
Le compartiment n'envisage pas de recourir au prêt d'instruments financiers.

Aspects environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG):
Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel, sous-munitions et/ou munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi et en vue de leur diffusion.

Techniques d'emprunts :
Le compartiment peut avoir recours à des techniques d'emprunts, dans le respect des limites fixées par la loi.
Le compartiment peut recourir à l'endettement, mais seulement à titre temporaire, pour effectuer des rachats de parts, et à hauteur maximale de 10 pourcent. Le compartiment n'a pas recours à l'emprunt de titre(s).

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Le fonds a généré un rendement négatif de 30,29 % au cours de l'année 2022. Notre exposition aux petites capitalisations a nui à la performance. Nous avons donc continué de délaisser un peu plus les petites capitalisations au cours de l'année et avons également renforcé notre exposition géographique en ajoutant des positions aux États-Unis.

2.1.8. Politique future

Nous continuons de cibler les entreprises de qualité affichant un historique solide de rendements sur fonds propres, des flux de trésorerie disponibles confortables et un bilan robuste, parallèlement à une baisse du nombre de sociétés en portefeuille. Pour réduire la volatilité du fonds à l'avenir, nous augmenterons progressivement le nombre de sociétés dans le portefeuille jusqu'à environ 50.
L'évolution de la hausse des taux d'intérêt aura à nouveau un impact important sur les marchés des actions, tout comme la situation géopolitique ; nous pourrions donc également agir sur ce point d'un point de vue tactique.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et rendement

Le profil de risque et de rendement d'un investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le compartiment sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7). Cet indicateur est calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés pour l'investisseur. Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base des variations de valeur d'un indice de référence approprié si le compartiment ou la classe d'actions existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que le compartiment peut générer et du risque auquel le capital de l'investisseur est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement affiché dans les documents d'informations clés pour l'investisseur demeurera inchangé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil futur du compartiment.

Ce compartiment se situe en classe 6

2.1.10. Affectation des résultats

Le régime RDT impose de distribuer au moins 90% des revenus distribuables. En accord avec toutes les exigences, QUAESTOR SICAV n'a pas d'investissements dans des sociétés bénéficiant d'un régime fiscal spécial, ni dans celles qui sont constituées en paradis fiscal. Le dividende est donc déductible à 100%.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires, décide de ne pas distribuer de dividendes étant donné que le montant net distribuable est négatif. L'Assemblée Générale décide de reporter le résultat de l'exercice social clôturé au 31.12.2022, comme cela a été proposé par le Conseil d'Administration.

2.1.11. Evènements pendant la cloture

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SICAV du 30.09.2022 a eu pour vocation de modifier les statuts afin de permettre le passage à une fréquence de VNI quotidienne (auparavant hebdomadaire).
La première VNI quotidienne (et délai de Souscription-Remboursement afférent) calculée a été datée au 06.10.2022.

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE

Deloitte.



Quaestor SICAV SA
Sicav de droit belge, catégorie OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Quaestor SICAV SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Quaestor SICAV SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 juillet 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Quaestor SICAV SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 43 766 410,36 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 16 537 146,66 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un apercu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Nom du compartiment	Devise	Fonds Propres	Résultats
QUAESTOR SICAV - DBI OPPORTUNITIES	EUR	43 766 410,36	- 16 537 146,66

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception du fait que :
  - Les dispositions légales prévues à l'article 3:74 du Code des sociétés et associations relatives aux délais prévus pour remettre au commissaire les pièces par l'organe d'administration de la société n'ont pas été respectées.
  - Les dispositions légales prévues à l'article 7:127 du Code des sociétés et associations relatives aux délais prévus pour communiquer la convocation à l'assemblée générale n'ont pas été respectées.
  - Les dispositions légales prévues à l'article 7:132 du Code des sociétés et associations relatives à la mise à disposition des documents légaux n'ont pas été respectées.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Digitally signed by
Maurice Vrolix
Signed By: Maurice Vrolix (Signature)
Signing Time: 15-Mar-2023 | 13:40 CET
DocuSign
C: BE
Issuer: Citizen CA
369AFC38DF0043E3AE273008EC2693FE

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par Maurice Vrolix

4. BILAN

		31 décembre 2022 EUR	31 décembre 2021 EUR
	Section 1: Schéma du bilan		
	TOTAL ACTIF NET	**43.766.410,36**	**47.277.747,84**
I.	**Actifs immobilisés**	**4.208,23**	**5.061,39**
A.	Frais d'établissement et d'organisation	4.208,23	5.061,39
B.	Immobilisations incorporelles		
C.	Immobilisations corporelles		
II.	**Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés**	**43.615.592,28**	**47.830.734,28**
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	43.615.592,28	47.830.734,28
a.	Actions	43.615.592,28	47.830.734,28
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
III.	**Créances et dettes à plus d'un an**		
A.	Créances		
B.	Dettes		
IV.	**Créances et dettes à un an au plus**	**-110.339,38**	**-789.856,50**
A.	Créances	9.815,85	96.739,19
a.	Montants à recevoir		50.690,16
d.	Autres	9.815,85	46.049,03
B.	Dettes	-120.155,23	-886.595,69
c.	Emprunts (-)		-340,93
e.	Autres (-)	-120.155,23	-886.254,76
V.	**Dépôts et liquidités**	**256.949,23**	**231.808,67**
A.	Avoirs bancaires à vue	256.949,23	231.808,67
B.	Avoirs bancaires à terme		
C.	Autres		
VI.	**Comptes de régularisation**		
A.	Charges à reporter		
B.	Produits acquis		
C.	Charges à imputer (-)		
D.	Produits à reporter (-)		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	**43.766.410,36**	**47.277.747,84**
A.	Capital	50.995.581,91	37.821.005,65
B.	Participations au résultat	-12.272,31	-177.874,83
C.	Résultat reporté	9.320.247,42	893.527,93
D.	Résultat de l'exercice	-16.537.146,66	8.741.089,09

Section 2: Postes Hors Bilan

		31 décembre 2022 EUR	31 décembre 2021 EUR
I.	**Sûretés réelles (+/-)**		
A.	Collatéral (+/-)		
B.	Autres sûretés réelles		
II.	**Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)**		
A.	Contrats d'option et warrants achetés		
B.	Contrats d'option et warrants vendus		
III.	**Montants notionnels des contrats à terme (+)**		
A.	Contrats à terme achetés		
B.	Contrats à terme vendus		
IV.	**Montants notionnels des contrats de swap (+)**		
A.	Contrats de swap achetés		
B.	Contrats de swap vendus		
V.	**Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)**		
A.	Contrats achetés		
B.	Contrats vendus		
VI.	**Montants non appelés sur actions**		
VII.	**Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions**		
VIII.	**Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions**		
IX.	**Instruments financiers prêtés**		

5. COMPTE DE RÉSULTATS

	Section 3: Schéma du compte de résultats	31 décembre 2022 EUR	31 décembre 2021 EUR
I.	**Réductions de valeur, moins-values et plus-values**	**-16.814.855,62**	**9.430.803,98**
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	-16.741.360,79	9.430.803,98
a.	Actions	-16.741.360,79	9.430.803,98
	Gain réalisé	1.458.949,73	1.004.088,38
	Perte réalisée	-4.484.879,04	
	Gain/Perte non-réalisé	-13.715.431,48	8.426.715,60
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H.	Positions et opérations de change	-73.494,83	
b.	Autres positions et opérations de change	-73.494,83	
iv.	Autres	-73.494,83	
	Gain /Perte réalisée	-73.494,83	
II.	**Produits et charges des placements**	**864.052,40**	**510.242,11**
A.	Dividendes	965.605,12	566.355,60
B.	Intérêts (+/-)	1.657,32	-3.583,29
b.	Dépôts et liquidités	1.657,32	-3.583,29
	Intérêts d'emprunts (-)	-4.378,61	0,00
	Contrats de swap (+/-)		
	Précomptes mobiliers (-)	-98.831,43	-52.530,20
	D'origine belge	-15.991,28	-6.862,99
	D'origine étrangère	-82.840,15	-45.667,21
F.	Autres produits provenant des placements		
III.	**Autres produits**		
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B.	Autres		
IV.	**Coûts d'exploitation**	**-586.343,44**	**-1.199.957,00**
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-92.186,86	-52.273,18
B.	Charges financières (-)		
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	-31.669,26	-26.264,24
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	-365.984,53	-1.051.971,53
a.	Gestion financière	-365.984,53	-1.051.971,53
	Classe D (Dis)	-365.984,53	-1.051.971,53
E.	Frais administratifs (-)	-41.720,86	-39.663,78
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-18.665,88	-8.982,93
G.	Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-12.997,95	-15.000,00
H.	Services et biens divers (-)	-19.664,25	-16.534,19
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J.	Taxes	-687,20	12.376,68
	Classe D (Dis)	-687,20	12.376,68
K.	Autres charges (-)	-2.766,65	-1.643,83
	Produits et charges de l'exercice (du semestre) Sous-total II+III+IV	**277.708,96**	**-689.714,89**
V.	**Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat**	**-16.537.146,66**	**8.741.089,09**
VI.	**Impôts sur le résultat**		
VII.	**Résultat de l'exercice**	**-16.537.146,66**	**8.741.089,09**

			31 décembre 2022 EUR	31 décembre 2021 EUR
		Section 4: Affectation et prélèvements		
I.		**Bénéfice (Pertes) à affecter**	**-7.229.171,55**	**9.456.742,19**
	a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de la période précédente	9.320.247,42	893.527,93
	b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-16.537.146,66	8.741.089,09
	c.	Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-12.272,31	-177.874,83
II.		**(Affectations au) Prélèvements sur le capital**		
III.		**(Bénéfice à reporter) Perte à reporter**	**7.229.171,55**	**-9.320.247,42**
IV.		**(Distribution des dividendes)**		**-136.494,77**

6. RÉSUMÉ DES RÈGLES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

6.1. RÉSUMÉ DES RÈGLES

L'évaluation des avoirs de la Société, subdivisée par compartiments, est déterminée de la manière suivante :

a. pour les valeurs admises à la cote officielle ou négociée sur un autre marché organisé : au dernier cours de bourse ou du marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif;

b. pour les valeurs dont le dernier cours n'est pas représentatif et pour les valeurs non admises à une cote officielle ou un autre marché organisé, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;

c. pour les avoirs liquides : à leur valeur nominale plus les intérêts courus;

d. les créances non échues seront déterminées prorata temporis sur base de leur montant exact s'il est connu ou à défaut, sur base de leur montant estimé;

e. les valeurs exprimées en une monnaie autre que celle du compartiment concerné seront converties dans la monnaie du compartiment sur base des derniers cours de change connus;

f. les montants notionnels des contrats à terme sont portés dans les postes hors bilan sous la rubrique « III. Montants notionnels des contrats à terme ». Les contrats à terme sont comptabilisés dans les postes hors bilan sur base du calcul suivant : nombre de contrats multiplié par le cours à la date d'acquisition multiplié par le lotsize ; à convertir dans la monnaie du compartiment sur base des derniers cours de change connus si les contrats à terme sont exprimés en une monnaie autre que celle du compartiment. Les contrats à terme sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base du dernier cours de marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Les différences résultant des variations de valeur des contrats à terme sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée, dans le sous-poste « ii. Contrats à terme » des sous-postes concernés de la rubrique « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - F. Instruments financiers dérivés », ou dans le sous-poste « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - H. Positions et opérations de change.- a. Instruments financiers dérivés - ii ; Contrats à terme » si la valeur sous-jacente concerne des devises;

g. les contrats d'option sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base du dernier cours de marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Les différences résultant de la variation de valeur des primes des contrats sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée dans sous-poste « i. Contrats d'option » des sous-postes concernés de la rubrique « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - F. Instruments financiers dérivés » ou dans le sous-poste « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - H. Positions et opérations de change - a. Instruments financiers dérivés - i. Contrats d'option » si la valeur sous-jacente concerne des devises. En cas d'exercice des contrats d'option, les primes sont portées en majoration ou en réductions du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacente. Les contrats d'options sont comptabilisés dans les postes hors bilan sous la rubrique « II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants » sur base du calcul suivant : nombre de contrats multiplié par le prix d'exercice multiplié par la quantité de sous-jacent;

h. les montants notionnels des contrats de swap sont portés dans les postes hors bilan sous la rubrique « IV. Montants notionnels des contrats de swap ». Les contrats de swap sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base du dernier cours de marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Les différences résultant des variations de valeur des contrats de swap sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée, dans le sous-poste « iii. Contrats de swap » des sous-postes concernés de la rubrique « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - F. Instruments financiers dérivés » ou dans le sous-poste « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - H. Positions et opérations de change - a. Instruments financiers dérivés - iii. Contrats de swap » si la valeur sous-jacente concerne des devises;

i. les OPC sous jacents sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base des derniers cours connus, à moins que ces cours ne soient pas représentatifs.

Pour obtenir l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la Société.

6.2. TAUX DE CHANGE

	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
1 EUR	0,887250	GBP	0,839600	GBP
1 EUR	1,067250	USD	1,137200	USD

7. COMPOSITION DES AVOIRS ET CHIFFRES-CLÉS

7.1. COMPOSITION DES ACTIFS

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2022	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte-feuille	% actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs							
Actions							
Belgique							
ACKERMANS	8.775,00	EUR	160,20	1.405.755,00		3,22%	3,21%
KBC	20.000,00	EUR	60,08	1.201.600,00		2,75%	2,75%
SOFINA	5.625,00	EUR	205,60	1.156.500,00		2,65%	2,64%
				3.763.855,00		**8,63%**	**8,60%**
Allemagne							
ADESSO AG	10.200,00	EUR	131,80	1.344.360,00		3,08%	3,07%
ADIDAS AG NA O.N.	8.850,00	EUR	127,46	1.128.021,00		2,59%	2,58%
DERMAPHARM HOLDING	27.650,00	EUR	37,52	1.037.428,00		2,38%	2,37%
SIEMENS HEALTH	25.000,00	EUR	46,73	1.168.250,00		2,68%	2,67%
				4.678.059,00		**10,73%**	**10,69%**
Espagne							
INDITEX	53.000,00	EUR	24,85	1.317.050,00		3,02%	3,01%
LABORATORIOS FARMA	31.000,00	EUR	36,06	1.117.860,00		2,56%	2,55%
				2.434.910,00		**5,58%**	**5,56%**
France							
KERING	2.320,00	EUR	475,50	1.103.160,00		2,53%	2,52%
LEGRAND-PROV.OPO	15.840,00	EUR	74,82	1.185.148,80		2,72%	2,71%
LVMH MOET HENNESSY	1.730,00	EUR	679,90	1.176.227,00		2,70%	2,69%
				3.464.535,80		**7,94%**	**7,92%**
Royaume-Uni							
BUNZL NEW	32.500,00	GBP	27,59	1.010.622,71		2,32%	2,31%
RELX PLC	41.400,00	GBP	22,88	1.067.604,40		2,45%	2,44%
				2.078.227,11		**4,76%**	**4,75%**
Irlande							
ACCENTURE PLC CL A	4.250,00	USD	266,84	1.062.609,51		2,44%	2,43%
KINGSPAN GROUP PLC	20.000,00	EUR	50,58	1.011.600,00		2,32%	2,31%
				2.074.209,51		**4,76%**	**4,74%**
Italie							
INTERPUMP GROUP SPA	31.590,00	EUR	42,16	1.331.834,40		3,05%	3,04%
MONCLER SPA	26.500,00	EUR	49,50	1.311.750,00		3,01%	3,00%
RECORDATI IND-NEW	28.215,00	EUR	38,75	1.093.331,25		2,51%	2,50%
SESA	9.310,00	EUR	116,00	1.079.960,00		2,48%	2,47%
TECHNOGYM S.P.A.	175.600,00	EUR	7,15	1.255.540,00		2,88%	2,87%
TINEXTA S.P.A.	49.725,00	EUR	22,80	1.133.730,00		2,60%	2,59%
				7.206.145,65		**16,52%**	**16,47%**
Pays-Bas							
ASM INTERNATIONAL	4.500,00	EUR	235,65	1.060.425,00		2,43%	2,42%
EURONEXT NV	15.500,00	EUR	69,16	1.071.980,00		2,46%	2,45%
KONINKLIJKE AHOLD	40.000,00	EUR	26,84	1.073.600,00		2,46%	2,45%
PROSUS NV	18.675,00	EUR	64,45	1.203.603,75		2,76%	2,75%
WOLTERS KLUWER	11.550,00	EUR	97,76	1.129.128,00		2,59%	2,58%
				5.538.736,75		**12,70%**	**12,66%**

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2022	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte-feuille	% actif net
États-Unis d'Amérique							
ADOBE INC	3.640,00	USD	336,53	1.147.780,93		2,63%	2,62%
ALPHABET INC -A-	10.500,00	USD	88,23	868.039,35		1,99%	1,98%
BECTON	4.700,00	USD	254,30	1.119.896,93		2,57%	2,56%
EMERSON ELECTRIC	12.750,00	USD	96,06	1.147.589,60		2,63%	2,62%
INTUIT	2.675,00	USD	389,22	975.557,27		2,24%	2,23%
JOHNSON	6.300,00	USD	176,65	1.042.768,80		2,39%	2,38%
MICROSOFT	4.660,00	USD	239,82	1.047.140,97		2,40%	2,39%
NIKE INC -B-	11.500,00	USD	117,01	1.260.824,55		2,89%	2,88%
THE TRADE DESK INC A	23.000,00	USD	44,83	966.118,53		2,22%	2,21%
VEEVA SYSTEMS-A	5.750,00	USD	161,38	869.463,57		1,99%	1,99%
WAL MART	7.800,00	USD	141,79	1.036.272,66		2,38%	2,37%
WALT DISNEY	11.000,00	USD	86,88	895.460,30		2,05%	2,05%
				12.376.913,46		**28,38%**	**28,28%**
Total - Actions				***43.615.592,28***		***100,00%***	***99,66%***
Total - Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				**43.615.592,28**		**100,00%**	**99,66%**
Total - portefeuille				**43.615.592,28**		**100,00%**	**99,66%**
Collatéral				**0,00**			**0,00%**
Dépôts et Liquidités							
Avoirs bancaires à vue							
Intérêts sur CC		EUR		437,93			0,00%
Banque Degroof Petercam		EUR		256.511,30			0,59%
Total - Avoirs bancaires à vue				**256.949,23**			**0,59%**
Total - Dépôts et Liquidités				**256.949,23**			**0,59%**
Créances et dettes diverses				**-110.339,38**			**-0,25%**
Autres				**4.208,23**			**0,01%**
Actif Net Total				**43.766.410,36**			**100,00%**

7.2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par pays	% Portefeuille
ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE	28,38%
ITALIE	16,52%
PAYS-BAS	12,70%
ALLEMAGNE	10,73%
BELGIQUE	8,63%
FRANCE	7,94%
ESPAGNE	5,58%
ROYAUME-UNI	4,76%
IRLANDE	4,76%
Total	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

7.3. RÉPARTITION ÉCONOMIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par secteur	% Portefeuille
PHARMACIE - COSMETIQUE	15,10%
IT & INTERNET	14,56%
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	12,86%
TEXTILE & HABILLEMENT	11,18%
DIFFUSION & EDITION	9,79%
DISTRIBUTION	7,92%
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	5,35%
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	5,31%
CONSTRUCTION MECANIQUE	3,05%
BANQUES	2,75%
SERVICES DIVERS	2,60%
BIENS DE CONSOMMATION	2,46%
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	2,43%
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	2,32%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	2,32%
TOTAL	**100,00%**

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

7.4. CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES ACTIFS EN EUR

	1er semestre	2e semestre	Total
Achats	23.762.143,02	14.072.315,89	37.834.458,91
Ventes	12.927.378,04	12.380.862,08	25.308.240,12
Total 1	**36.689.521,06**	**26.453.177,97**	**63.142.699,03**
Souscriptions	12.474.576,93	1.463.773,42	13.938.350,35
Remboursements	149.506,36	596.044,70	745.551,06
Total 2	**12.624.083,29**	**2.059.818,12**	**14.683.901,41**
Moyenne de référence de l'actif net total	46.673.837,37	44.957.667,75	45.808.699,81
Taux de rotation	**51,56%**	**54,26%**	**105,79%**

Le taux de rotation montre en pourcentage la moyenne annuelle des transactions. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Banque Degroof Petercam S.A ayant son siège Rue de l'Industrie 44 - B-1040 Bruxelles qui assure le service financier.

7.5. EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES REMBOURSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Evolution du nombre d'actions en circulation									
	31 décembre 2020			31 décembre 2021			31 décembre 2022		
Classe	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
D (Dist)	12.732,00	5,00	12.727,00	21.809,91	1.040,00	33.496,91	11.810,10	685,00	44.622,01
TOTAL			**12.727,00**			**33.496,91**			**44.622,01**

Montants payés et reçus par l'OPC						
EUR						
	31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
Classe	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées
D (Dist)	12.931.947,53	5.205,15	26.140.274,05	1.467.772,00	13.938.350,35	745.551,06
TOTAL	**12.931.947,53**	**5.205,15**	**26.140.274,05**	**1.467.772,00**	**13.938.350,35**	**745.551,06**

Valeur nette d'inventaire						
EUR						
	31 décembre 2020		31 décembre 2021		31 décembre 2022	
Classe	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
D (Dist)	13.864.156,70	1.089,35	47.277.747,84	1.411,41	43.766.410,36	980,83
TOTAL	**13.864.156,70**		**47.277.747,84**		**43.766.410,36**	

7.6. PERFORMANCES

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel l'exercice comptable s'étend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) au 31 décembre 2022:

Classe D (Dist)

Rendement annuel :



Aucun benchmark n'est utilisé dans la gestion du compartiment.

Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans		
					Année	Valeur
D (Dist)	-30,29% (en EUR)				03/11/2020	-0,70 % (en EUR)

7.7. FRAIS

Frais courants

- Classe D (Dist) - BE6321759753: 1,08 %

Le montant des frais courants communiqué est calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 de la Commission Européenne du 1er juillet 2010.

Ces frais incluent les frais de transaction pris en charge par le compartiment lorsqu'il souscrit et/ou vend des parts d'un autre fonds mais n'incluent ni (i) les frais supportés par le compartiment lorsqu'il effectue des placements autres que souscriptions/ventes de parts de fonds ni, le cas échéant, (ii) la commission de performance.

Ces frais se basent sur les frais imputés dans la comptabilité des fonds durant un an avant la fin de la période sous revue.

En cas de changement de la structure de coût en cours d'exercice ou lorsque la classe d'action est émise pendant l'exercice comptable, le montant des frais courants communiqué est calculé sur base d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais annuels (lequel pourrait être déterminé par comparaison avec une classe similaire).

7.8. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

7.8.1. Transparence en matière de durabilité

Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

Les investissements sous-jacents à ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

7.8.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 (ci-après le règlement), la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Le portefeuille ne contient pas d'avoirs prêtés à la date du présent rapport.